Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB 06.07.2022
Numéro de publication: HR02-1005514337

Entité de publication
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Société coopérative d'Habitation "Le Mont d'Or", Vallorbe, nouveau Société Coopérative d'Habitation Le Mont d'Or

Société Coopérative d'Habitation Le Mont d'Or
Rue des Eterpaz 7 bis
1337 Vallorbe

Jusqu'ici
Société coopérative d'Habitation "Le Mont d'Or"

Société coopérative d'Habitation "Le Mont d'Or", à Vallorbe, CHE-102.330.118 (FOSC du 21.10.2020, p. 0/1005005098). Statuts modifiés le 02.03.2022. Nouvelle graphie de la raison de commerce: Société Coopérative d'Habitation Le Mont d'Or. Nouveau but: par l'action commune et la coresponsabilité de ses membres, la coopérative a pour but de fournir à ces derniers des logements sûrs à des prix favorables, et de les conserver. Elle loue ses logements dans l'ordre de priorité suivant: a) D'abord aux salariés de l'Administration fédérale, de Swisscom, de la Poste, des CFF et de la RUAG. b) Puis aux salariés des organisations rattachées à la caisse de pension PUBLICA. c) Puis aux retraités des entreprises et organisations selon les lettres a et b. d) Enfin aux autres candidats. Elle cherche à atteindre ce but comme suit: a) Acquisition de terrains à construire et/ou en droit de superficie. b) Construction et acquisition d'immeubles locatifs qui correspondent aux besoins actuels de logements d'une coopérative. c) Entretien soigneux et continu, rénovation et modernisation périodique des constructions existantes. d) Réalisation de reconstruction à neuf si les constructions existantes ne peuvent plus être rénovées de manière rentable. e) Recours à des instruments de soutien, au sens des lois fédérales, cantonales ou communales encourageant la construction de logements à loyer ou à prix modérés. f) Administration et location des logements conformément au principe des loyers couvrant les coûts. L'activité de la coopérative est d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif. La coopérative peut participer à des entreprises et des organisations poursuivant un but identique ou semblable. Obligation de fournir des prestations (pour les détails, voir les statuts). Communications aux associés: par écrit ou par circulaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Registre journalier no 13109 du 01.07.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 205, Date: 21.10.2020
Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud